

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation :
23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 février à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
23/02/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian
Carteyrade, Pierre-Philippe Carpentier, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian
Herrero, Josiane Julien, Jean-Pierre Matini, Sébastien Tricou, Karine Noguera
Isabelle Pinon, Didier Lebois

Procurations : Daniel Weyh donne procuration à Sébastien Tricou
Kati Moulet donne procuration à Didier Lebois

Absents excusés : Alain Courtois, Elodie Dolhadille Jansen, Isabelle Dos Reis,
Françoise Turribio,

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la
désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Travaux de mise en place de toilettes autonomes (sèches) sur le projet de parc public pédagogique et de loisirs de culture camarguaise : approbation du programme de travaux, du plan de financement actualisé et de la demande de financement dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors

Les travaux d'aménagement du parc public pédagogique et de loisirs de culture camarguaise comporte en tranche optionnelle l'implantation d'un module de toilettes autonomes sans utilisation d'eau et respectueux de l'environnement. Situé à l'est de la commune de Aubord, à 1.5 km du quartier le plus éloigné, le parc public pédagogique et de loisirs, sera un lieu d'échange et de partage autour de la culture camarguaise, mais aussi un endroit propice à la détente et au farniente.

Il occupera une position centrale par rapport aux lieux de promenade existants, tel que l'oliveraie, espace naturel entretenu et la place principale de la commune. Un seul équipement sanitaire public, implanté à 700 mètres du parc est présent sur la commune.

L'installation de toilettes autonomes en bordure du parc public dont l'entrée jouxte celle du cimetière permettrait d'offrir à la population et notamment aux personnes âgées un service de confort supplémentaire et lèverait un frein aux déambulations quotidiennes.

Toutefois, cette tranche ne pourra être affermie que si des financements annexes aux financements cumulés de 231 088 euros provenant du FNADT, du Conseil Départemental du Gard, de la Région Occitanie et du programme LEADER peuvent être mobilisés.

En effet, le poste de dépenses consacré à l'installation d'un module de toilettes autonome représente 11% des travaux d'aménagement, poste études compris.

Montant du programme de travaux, études comprises en phase projet :

Désignation des lots	Montant de l'offre en euros HT	euros TTC
Etudes, maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, études de sol	24 515.00	29 418.00
Lot 1 : Terrassement, Maçonnerie, VRD, Eclairage et WC autonome Tranche ferme + PSE 1 + PSE 2 + PSE 4 Tranche optionnelle 01 WC autonome	126 145.82 44 704.00	151 374.98 53 644.80
Lot 2 : Bouvaou, charpente et abri chevaux	75 410,50 €	90 492.60
LOT 3 - Végétalisation et aire de jeux Tranche ferme + PSE 6	71 471.82	85 766.18
Toiture en sagne hors marché car travaux demandant une technicité particulière	47 459.67	56 951.60
TOTAL	389 706.80	467 648.16

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de solliciter le financement de l'axe 2 du fonds d'appui pour des territoires innovants séniors à travers la catégorie pour des « Environnement bâtis plus adaptés à l'avancée en âge » afin de permettre l'installation de toilettes autonomes, respectueuses de l'environnement sans utilisation d'eau dans cette partie de la commune, selon le plan de financement ci-après :

Financiers	Part	Montant en Euros HT
Conseil Départemental du Gard	15.97%	62 254.00
Région Occitanie	12.91%	50 329.00
Etat FNADT	17.58%	68 505.00
LEADER	12.83%	50 000.00
Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors	9.17% Soit 80% du poste sanitaire	35 763.20
Autofinancement de la commune	31.54%	122 855.60
TOTAL	100%	389 706.80

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, actualisé à la somme de 389 706.80 € HT ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux ;
- **De solliciter l'aide de l'état dans le cadre de l'axe 2 du « Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors » à travers la catégorie pour des « Environnements bâtis plus adaptés à l'avancée en âge » pour un montant de 35 763.20 euros HT, soit 80% du montant HT de 44 704.00 consacrés aux toilettes autonomes respectueuses de l'environnement, afin de permettre leur installation ;**
- Dit que l'opération est prête démarrer et qu'elle sera inscrite sur le budget principal 2023 de la commune et que les travaux seront achevés et facturés au plus tard début décembre 2023 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Isabelle Pinon



Le Maire,
André BRUNDU



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 28/02/2023

Et publication ou notification du 28/02/2023